DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL071222-04

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents: M André ROCCHI; M Christian PAOLI; Mme Anne Laure FILIPPINI; Mme Marie Josée SANTONI; M Sébastien GUIDICELLI; Mme Agnulina ANDREANI; M Vincent SUSINI; M Jean François OTTOMANI; Mme Victoria COLOMBANI; M Franck PAOLI; M Toussaint BARBONI; Mme Muriel ELEGANTINI; M Pierre Louis PIERI; M Esteban SALDANA; M André POLINI.

Etaient absents: Mme Nadine ACHILLI FABRE; Mme Dominique VILLARD ANGELI; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jules François PAOLI par M Vincent SUSINI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice: 27 Présents: 16 Absents: 3 Représentés: 8 Votants: 24

Vote pour: 21 Vote contre: 3 Abstention: 0

Affichage en date du: 29.11.2022 Convocation: 29.11.2022

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL M14 EXERCICE 2022

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL280322-08 en date du 28 mars 2022, portant approbation du budget principal primitif M14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser la décision modificative N°1, suivante du budget M14 de l'exercice 2022 :

CHAPITRES	COMPTES		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
23	2313	Constructions	-300 000 €	
21	21312	Bâtiments scolaires		+300 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20221207-DEL071222-04-DE Date de réception préfecture : 12/12/2022